

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD4

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 27

À la seconde phrase de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« documents d'urbanisme autres que ceux mentionnés ci-avant »,

les mots :

« autres documents d'urbanisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.